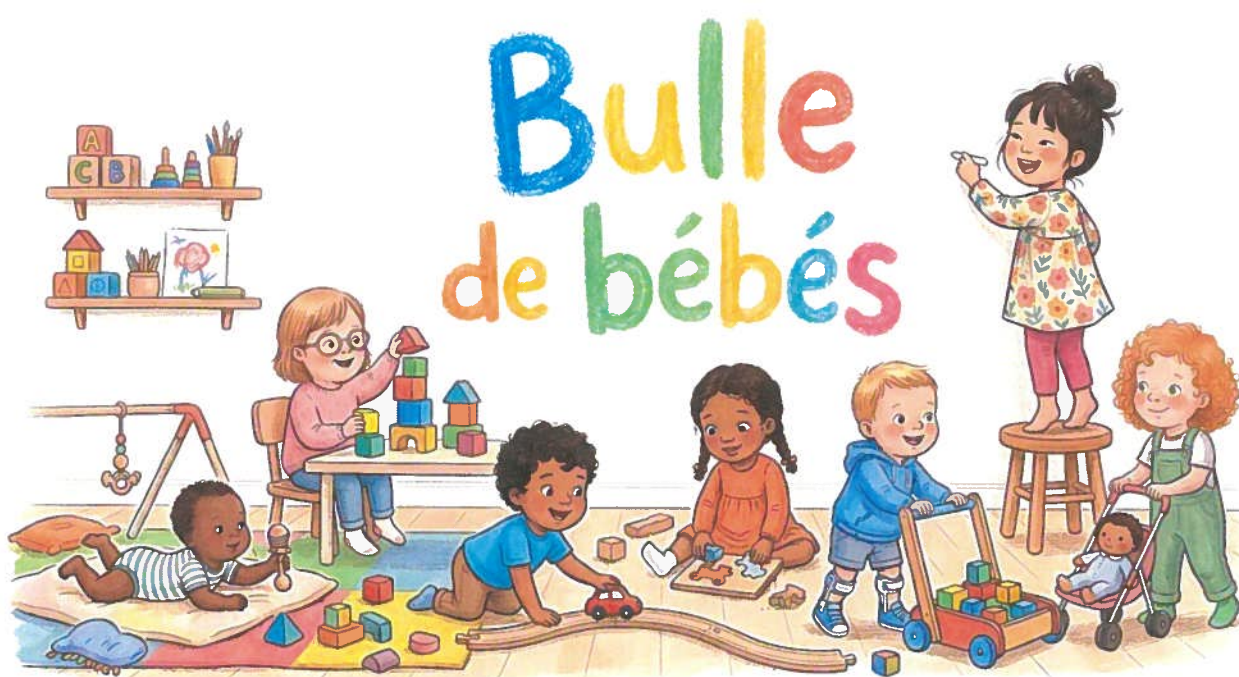




Projet d'Etablissement



NOM et ADRESSE DES LIEUX :

082-218201127-20260428-CM20260428_46-DE
Reçu le 04/05/2026

Petite crèche Bulle de Bébés

20 places



14 avenue du Docteur Rouanet 82200 Moissac

Tel : 09.70.21.44.92

petitecreche@moissac.fr

Ouvert : Du lundi au Vendredi 7h30-18h30

GESTIONNAIRE :

Mairie de Moissac 3 place Roger Delthil

Au Pôle Enfance Jeunesse Petite Enfance (Pôle EJPE) Service Petite Enfance

5 rue des Mazels 82200 MOISSAC

Tél : 05.63.04.65.28

petiteenfance@moissac.fr

Statut :

Public – Collectivité territoriale

Mode de financement :

Fonctionnement en mode PSU

(Financement direct de la CAF au moyen de la Prestation de Service Unique versée au gestionnaire)

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	5
I - Introduction	5
II – Définition et missions du projet d’établissement	5
PROJET SOCIAL	6
I- Contexte Historique de la petite enfance.....	6
II - Orientations territoriales et politiques publiques.....	6
III - Données sociodémographiques clés.....	6
IV. Évolution de l’offre petite enfance	8
V- Situation actuelle : actions et équipements petite enfance sur la Commune	9
PROJET D’ACCUEIL	10
I- Capacité et organisation.....	10
II- Différents accueils collectifs	10
III- Composition de l’équipe.....	12
IV - Travail d’équipe	15
PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE	17
I – Personnalisation de l’accueil de l’enfant et de sa famille	17
II- Prise en charge au quotidien	20
III – Valeurs et accompagnement du jeune enfant	23
IV- Le jeu, fondement du développement du jeune enfant	26
V- Des projets pour favoriser le bien-être des enfants.....	29
VI- Le partenariat, un enrichissement.....	31
Démarche en faveur du développement durable.....	36
I- Au sein des structures	36
II- Engagements de la Mairie	37
Projet d’évaluation de la qualité d’accueil	38

ANNEXE 1	41
Charte d'accueil du jeune enfant – Charte de laïcité.....	41
ANNEXE 2.....	43
Les droits de l'enfants accueilli en crèche	43
ANNEXE 3.....	44
Journée sans jeux	44
ANNEXE 4.....	45
Les Petits Pâtissiers.....	45

PREAMBULE

I - Introduction

Moissac est une commune située dans l'ouest du département du Tarn-et-Garonne en région Occitanie. Ville d'Art et d'Histoire et Grand site Occitanie, étape majeure du chemin de Saint Jacques de Compostelle, Moissac jouit d'une grande notoriété due à son abbatale Saint-Pierre fondée au IX^{ème} siècle et à son cloître construit en l'an 1100, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ville centre du territoire, elle se caractérise par une population diversifiée et des enjeux sociaux marqués. Son attractivité, conjuguée à la présence de quartiers aux fragilités identifiées, nécessite le déploiement de politiques publiques structurées, en particulier dans le champ de la petite enfance. Dans ce contexte, le développement d'une offre d'accueil du jeune enfant accessible, inclusive et adaptée constitue un levier essentiel pour soutenir les familles et favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

II – Définition et missions du projet d'établissement

Conformément à la réglementation, chaque établissement d'accueil du jeune enfant élabore un projet d'établissement mettant en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant (article L.214-1-1 du CASF). Ce document est nécessaire à l'obtention de l'autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil départemental et au conventionnement CAF (PSU).

Le projet d'établissement constitue un référentiel commun pour l'équipe, un guide de travail et un outil d'information pour les familles et partenaires. Complémentaire au règlement de fonctionnement, il présente les conditions d'accueil des enfants sur les plans administratif, sociologique et éducatif. Il définit les méthodes de travail partagées par l'ensemble des professionnels et expose les grands axes éducatifs visant à garantir un accueil de qualité. Fruit d'une réflexion collective centrée sur les besoins de l'enfant, ce projet vise à assurer une pratique éducative cohérente auprès de celui-ci.

- **Envers les enfants** : Respecter la charte nationale d'accueil du jeune enfant ; Proposer un environnement sécurisant et riche, sans distinction fille/garçon et garantir une prise en charge individualisée et bienveillante.
- **Envers les familles** : Proposer un accompagnement individualisé dans le respect du projet parental ; Être un lieu ressource en cas de difficultés ; Construire un lien de confiance et de co-éducation et favoriser leur participation à la vie de la crèche.
- **Envers l'équipe** : Recruter des professionnels qualifiés et engagés ; Partager des valeurs communes et réfléchir aux pratiques éducatives ; Questionner les pratiques lors des réunions et impulser une dynamique d'équipe et organiser un travail structuré.

Le projet d'établissement est affiché dans les crèches et au pôle EJPE. Il est accessible aux titulaires de l'autorité parentale et transmis sur demande, sous format numérique.

PROJET SOCIAL

I- Contexte Historique de la petite enfance

Au début des années 2000, la commune de Moissac a connu une évolution démographique significative, notamment concernant la population des enfants de moins de trois ans. En 2002, le Projet Éducatif Local recensait déjà plus de 430 enfants dans cette tranche d'âge, révélant une dynamique durable de croissance. Cette évolution a mis en évidence une inadéquation progressive entre l'offre existante de modes d'accueil et les besoins réels des familles, en particulier celles exerçant une activité professionnelle nécessitant un accueil régulier, à temps partiel ou à temps complet.

Jusqu'en 2007, l'accueil collectif du jeune enfant sur la commune reposait principalement sur une halte-garderie municipale créée en 1988, la halte-garderie du Sarlac gérée par la Caisse d'Allocations Familiales sur le quartier du Sarlac, ainsi que sur l'accueil individuel assuré par les assistantes maternelles du territoire. Toutefois, les usages observés et les enquêtes menées auprès des familles ont mis en lumière une demande croissante pour un accueil collectif plus structuré, sécurisé et professionnalisé, proposant des horaires élargis et une continuité d'accueil sur la journée.

Les différentes études et concertations menées avec les partenaires institutionnels (CAF, PMI, acteurs sociaux et éducatifs) ont confirmé la nécessité de développer une offre d'accueil du jeune enfant intégrée dans une politique globale de la petite enfance. C'est dans ce contexte qu'a été créée, en 2007, la structure multi-accueil municipale *Les Grappillous*, permettant de renforcer la réponse aux besoins des familles tout en s'inscrivant dans une logique de coordination territoriale, de soutien à la parentalité et de cohésion sociale. En 2013, pour répondre aux nombreuses demandes de places en crèche, sa capacité d'accueil augmente à 35 places.

II - Orientations territoriales et politiques publiques

En 2015, le contrat de ville place la parentalité au cœur de ses priorités : accompagnement des parents, intégration des familles en difficulté ou d'origine étrangère, socialisation des enfants, promotion de l'égalité des chances et développement d'actions autour de la citoyenneté, du sport, de la culture et de la scolarisation, notamment via les LAEP. Un second axe vise à améliorer l'information des familles sur l'offre d'accueil et à renforcer la coordination des services petite enfance.

Entre 2019 et 2020, la CAF et la Ville de Moissac conduisent une étude de préfiguration de l'Animation de la Vie Sociale (AVS), appuyée sur une démarche participative et une enquête auprès de 281 foyers. Cette étude permet d'identifier les besoins des habitants, notamment en matière de petite enfance, et de définir des axes structurants autour de l'accueil, de la participation des habitants, du partenariat et de la gouvernance, avec pour ambition de renforcer le « vivre ensemble » sur le territoire.

III - Données sociodémographiques clés

Entre les recensements 2016 et 2022, la population communale a augmenté en moyenne de +1,3 % par an ; c'est une croissance plus rapide que dans les communes voisines du Tarn-et-Garonne.

Cette croissance est surtout tirée par un solde migratoire positif (arrivées de nouveaux habitants) plutôt que par un solde naturel (naissances - décès).

Sur plusieurs décennies, Moissac est passée d'environ 12 365 habitants en 2011 à 13 652 habitants en 2022, soit une augmentation d'environ 10 % en 11 ans.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	12 365	100,0	12 652	100,0	13 652	100,0
0 à 14 ans	2 063	16,7	2 313	18,3	2 632	19,3
15 à 29 ans	1 766	14,3	1 777	14,0	1 820	13,3
30 à 44 ans	1 932	15,6	2 143	16,9	2 262	16,6
45 à 59 ans	2 811	22,7	2 472	19,5	2 583	18,9
60 à 74 ans	2 093	16,9	2 252	17,8	2 497	18,3
75 ans ou plus	1 700	13,7	1 694	13,4	1 858	13,6

- Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Chez les jeunes enfants (0-5 ans), les classes d'âge se répartissent comme suit :

- **0-2 ans : 443 enfants / ~3,3 %** de la population.
- **3-5 ans : 527 enfants / ~3,9 %** de la population.

Cela montre une présence non négligeable de jeunes enfants dans la commune

- Structure familiale liée à l'enfance

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	3 583	100,0	3 571	100,0	3 780	100,0
Couples avec enfant(s)	1 379	38,5	1 396	39,1	1 532	40,5
Familles monoparentales	515	14,4	533	14,9	589	15,6
Hommes seuls avec enfant(s)	109	3,0	79	2,2	93	2,5
Femmes seules avec enfant(s)	406	11,3	454	12,7	496	13,1
Couples sans enfant	1 689	47,1	1 641	46,0	1 659	43,9

- Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

40,5 % des familles à Moissac ont au moins un enfant.

15,6 % des familles sont monoparentales, un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Ces constats confirment la nécessité de renforcer l'offre petite enfance comme outil d'inclusion sociale et de soutien aux familles.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021

	Taux en %
Moins de 30 ans	31
De 30 à 39 ans	33
De 40 à 49 ans	34
De 50 à 59 ans	27
De 60 à 74 ans	19
75 ans ou plus	17
Ensemble	26

- Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2025.

Les indicateurs sociaux montrent un taux de pauvreté élevé, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.

L'ensemble de ces éléments de diagnostic met en évidence une évolution démographique favorable aux jeunes ménages, des besoins croissants en modes d'accueil du jeune enfant, ainsi que des fragilités sociales marquées, notamment au sein des quartiers prioritaires de la commune. Dans ce contexte, le projet social de la crèche Bulle de Bébé s'appuie sur une connaissance fine du territoire et de ses enjeux afin de proposer un accueil accessible, de qualité et adapté aux besoins des familles.

IV. Évolution de l'offre petite enfance

En 2021, la compétence petite enfance est transférée du CCAS à la commune, affirmant la volonté municipale d'assurer une continuité éducative du tout-petit au jeune adolescent. Cette même année, le projet de la création d'une micro-crèche en centre-ville et la transformation de la halte-garderie du Sarlac en petite crèche sont validées, avec un soutien financier renforcé de la CAF via le plan rebond petite enfance.

En 2023, les deux nouveaux équipements municipaux voient le jour. L'ancienne maison Achon inoccupée, située 13 rue Sainte Catherine à Moissac, devient une micro-crèche de 12 places et un espace pour le Lieu d'accueil enfant parent (LAEP). La halte-garderie du Sarlac devient la petite crèche Bulle de bébé après des travaux de réhabilitation des locaux et l'ajout de services essentiels pour les familles.

Inscrites dans une politique locale de soutien à la parentalité et de cohésion sociale, les crèches s'inscrivent dans une offre globale d'accueil qui complète l'ensemble des services petite enfance proposés par la commune de Moissac. Elles répondent notamment à la volonté d'assurer la mixité sociale, de permettre aux familles d'articuler au mieux vie professionnelle et vie familiale, et de garantir une proximité d'accès aux services pour tous les habitants.

V - Situation actuelle : actions et équipements petite enfance sur la Commune

Le service petite enfance participe au développement de la transversalité de l'action municipale en direction de l'enfance et de la jeunesse (aspects éducatifs et pédagogiques), et à ce titre fait partie intégrante du pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires.

La volonté des élus est d'exercer l'ensemble de la compétence Enfance : l'objectif est de faciliter les démarches des familles, de la petite enfance, en passant par l'enfance (service des écoles, accueil de loisirs) jusqu'à l'adolescence (Guichet Unique).

Le service Petite Enfance est maintenant implanté dans le Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires, rue des Mazels, comprenant 4 services, travaillant en transversalité :

- Service Petite Enfance
- Service des Affaires scolaires
- Service du personnel des écoles
- Service Enfance (Accueils de loisirs)

Pour la petite enfance :

- La Crèche « Les Grappillous », du lundi au vendredi (créée en 2007)
- La Petite Crèche « Bulle de Bébé » : du lundi au vendredi (créée en 2023)
- La Micro-Crèche « Achon » : du lundi au vendredi (créée en 2023)
- Le LAEP (lieu d'accueil enfants – parents) : il appartient au Réseau Parentalité 82 et participe aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap). L'objectif est d'agir pour et avec les parents. Ces réseaux sont destinés à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité. C'est un espace de rencontre et de découverte pour les parents et les futurs parents et les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte : implanté en 2023 dans les 2 quartiers prioritaires de la ville (près des nouvelles crèches), il évolue donc pour se rapprocher des crèches, lieux d'accueil des parents.
- La Ludothèque a déménagé en 2023 pour s'intégrer dans le projet de la médiathèque, accueil de tous, enfants, jeunes, adultes, parents
- Le Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal qui permet de faciliter, au quotidien, les démarches des familles et des professionnels « assistantes maternelles ».
- Les consultations de la PMI avec une animation en salle d'attente
- Six écoles maternelles

PROJET D'ACCUEIL

“Pour grandir sereinement, j’ai besoin que l’on m’accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.”



I- Capacité et organisation

La petite Crèche Bulle de Bébés propose 20 places en mixité d’âge, du bébé au jeune enfant (maximum 7 non marcheurs et 16 marcheurs), avec la possibilité de proposer aux enfants, 2 espaces de jeu. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et fermée les week-ends et les jours fériés.

Pendant les vacances scolaires, en fonction des demandes des familles (effectifs), les enfants pourront être accueillis en regroupement sur une, deux ou trois structures, toujours dans le respect du taux d’encadrement et de la réglementation en vigueur.

Pour des raisons d’organisation et de formation, d’analyse de pratique, des fermetures partielles exceptionnelles peuvent intervenir en cours d’année : à l’occasion de l’organisation de la fête de fin d’année des enfants, des journées pédagogiques... Les parents sont prévenus dès que les dates sont fixées.

II- Différents accueils collectifs

2.1 modes d’accueil standard

La crèche a pour mission de créer un espace d’accueil spécifique à la Petite Enfance permettant d’accueillir des enfants de 2 mois à 3 ans avec un accueil régulier ou occasionnel, au choix des familles. L’offre d’accueil proposée s’adresse à un public diversifié : familles ayant un besoin d’accueil régulier, familles souhaitant un accueil occasionnel ou d’urgence. La structure n’impose pas de condition d’activité professionnelle ni de condition de fréquentation minimale.

L’accueil peut être prévu jusqu’au 4^{ème} anniversaire des enfants en vue de faciliter l’entrée à l’école ou pour tenir compte de la maturité des enfants ou de leur handicap.

> **L'accueil régulier**, se caractérise par sa répétition dans le temps, par la possibilité de planification par les parents et de sa réservation auprès de la structure. Les modes d'accueil sont diversifiés : temps partiel, temps complet et à la carte, selon les besoins des familles.

> **L'accueil occasionnel** se définit comme étant un accueil irrégulier ou tout à fait ponctuel ne pouvant donner lieu à contractualisation.

> Dans certains cas, **un accueil d'urgence** peut être effectué. L'accueil d'urgence est exceptionnel lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés. Une place supplémentaire est destinée notamment aux urgences sociales ou familiales. Dans ce type d'accueil, l'enfant n'a jamais fréquenté la structure : il est accueilli avec ou sans période d'adaptation car la famille a un impératif et a besoin de confier son enfant pour quelques heures.

2.2 Familles vulnérables

En application de l'article D. 214-7 du CASF, les établissements d'accueil du jeune enfant réservent des places d'accueil pour des enfants de personnes visées à l'article L. 214-7 (dont notamment des demandeurs d'emploi ou personnes en insertion).

Le nombre de places réservées à ce titre est fixé par le gestionnaire de l'établissement ou du service. Ce nombre ne peut être inférieur à « une place par tranche de vingt places d'accueil ». Ainsi, la Petite Crèche Bulle de Bébé a 2 places réservées.

Celles-ci précisent notamment que les EAJE « contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité [...] et] favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ».

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans facilitent l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources, notamment selon les modalités définies à l'article L. 214-7 du présent code.

2.3 Place AVIP (Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle).

Depuis 2025, l'établissement dispose de **places AVIP (Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle)**. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des orientations nationales visant à favoriser l'accès des familles en situation de précarité à un mode d'accueil du jeune enfant, en lien avec un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les places AVIP sont destinées aux enfants de moins de trois ans dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion, de formation, de recherche d'emploi ou d'accompagnement vers l'emploi. Elles ont pour objectif de lever les freins à l'insertion professionnelle en garantissant un accueil régulier, sécurisé et adapté aux contraintes des familles concernées.

L'accueil des enfants bénéficiant d'une place AVIP s'effectue dans le respect du projet d'établissement et du cadre réglementaire des établissements d'accueil du jeune enfant. Ils bénéficient des mêmes conditions d'accueil, du même accompagnement éducatif et des mêmes propositions pédagogiques que l'ensemble des enfants accueillis. Ce dispositif contribue à la mission d'inclusion sociale de la structure, à la prévention des

inégalités dès le plus jeune âge et au soutien à la conciliation des temps de vie familiale, professionnelle et sociale des parents.

2.4 Accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

La petite crèche se doit de permettre l'accès aux enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Des enfants porteurs de handicap ont déjà été accueillis sur la structure. Des membres du personnel ont suivi des formations sur l'accueil du handicap.

Un temps d'échange sera organisé entre la famille et le référent santé et accueil inclusif de la structure afin de préciser les modalités de prise en charge. En cas de nécessité un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourra être élaboré.

Les outils utilisés pour l'accueil du handicap sont également riches à exploiter pour le développement des enfants non porteurs de handicap.

Les objectifs sont :

- Mettre en place des outils facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Favoriser le développement de tous les enfants,
- Sensibiliser les familles sur l'accueil d'enfants en situation de handicap,
- Banaliser la différence (handicap ou non, culturelle, sociale...).

L'équipe utilise et met en place des pictogrammes séquentiels (lavage des mains, ...) ou pour des repères spatiaux (vestiaires,), pour travailler sur l'expression des émotions.

Ce projet est travaillé avec le service transversal Prévention Education Handicap (voir partenaires)

III- Composition de l'équipe

"Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants."



L'accueil des jeunes enfants repose sur un travail d'équipe pluridisciplinaire, fondé sur la complémentarité des compétences et des qualifications professionnelles. Ce travail collectif permet d'enrichir les pratiques, de croiser les observations et de garantir un accompagnement cohérent, bienveillant et adapté aux besoins de chaque enfant et de sa famille.

3.1 La coordination du service Petite Enfance

La direction du Pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires assure la coordination du service Petite Enfance, en lien avec les directions des structures.

Une assistante petite enfance assure une permanence une demi-journée par semaine sur chacune des structures et plus selon les besoins des familles et des équipes (réunion...).

Une assistante administrative petite enfance est également présente au Guichet Unique pour faciliter les démarches des familles.

En lien permanent avec les directrices, la direction assure le suivi de la qualité des établissements, en fonction du projet d'établissement de chaque structure. Elle intervient sur l'ensemble des aspects administratifs et financiers des structures par la mise en place : des contrats des familles et des professionnels, de la facturation, des relations avec la CAF et les autres partenaires, des budgets et la comptabilité.

3.2 Direction

Au sein de la petite crèche Bulle de Bébé, une éducatrice de jeunes enfants assume la responsabilité et la gestion administrative et éducative de la structure, en lien avec le Pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires

La directrice a pour missions :

- Elaborer, dynamiser, animer et évaluer, le projet d'établissement,
- D'organiser des réunions d'équipe,
- D'assurer l'organisation du travail et des plannings du personnel, De gérer les congés,
- D'animer et soutenir le travail d'équipe,
- D'organiser, d'assurer la promotion et garantir l'accueil des enfants et des familles,
- De construire et assurer la bonne gestion du budget, de passer les commandes,
- D'accueillir les stagiaires.
- D'assurer les relations avec les partenaires,

3.3 Auxiliaire de puériculture

Les auxiliaires de puériculture, en relation étroite avec la référente Santé Accueil Inclusif (RSAI), prennent soin des enfants au quotidien, veillant à leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Elles appliquent rigoureusement les protocoles de soins, assurent l'hygiène, et peuvent administrer les médicaments prescrits. Elles assurent la continuité de direction, garantissant le bon fonctionnement de la structure, le respect du cadre réglementaire et la coordination de l'équipe en l'absence de la direction.

3.4 Adjoint d'animation

Les adjoints d'animation accompagnent les enfants au quotidien, en soutien aux activités et aux temps de vie de la crèche. Elles participent à l'accueil, à l'animation des espaces de jeu, aux ateliers et aux moments

de groupe, tout en veillant à la sécurité et au bien-être des enfants. Leur rôle contribue à favoriser l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des enfants dans un environnement stimulant et sécurisé.

3.5 Agent technique

L'agent technique est en charge de l'entretien des locaux et des mobiliers. Il est également en charge de la restauration collective.

L'environnement matériel des enfants, mobiliers et jeux sont entretenus quotidiennement par l'agent technique en respectant les protocoles établis par la structure. Durant la présence des enfants, l'agent assure l'entretien courant. Le matin, avant l'arrivée des enfants, l'agent assure l'hygiène des locaux. Les draps, serviettes de toilette, gants de toilette, couvertures, bavoirs sont fournis et lavés par la structure. Dans le respect des règles d'hygiène et protocoles.

Il gère la remise en température des repas fournis aux enfants, dans le respect des normes réglementaires et des protocoles d'hygiène.

3.6 Référent santé et Accueil Inclusif

Le référent santé est une infirmière puéricultrice. Ses missions se déclinent comme suit :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique,
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles,
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins,
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière,
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des parents,
- Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de danger,
- Procéder si nécessaire, avec l'accord des parents ou du responsable de l'EAJE, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

3.7 L'accueil des stagiaires

Le service Petite Enfance a la volonté de former de futurs professionnels de la petite enfance. L'accueil des stagiaires permet de re questionner les pratiques de l'équipe.

Les questions des stagiaires permettent de pointer certaines situations ou pratiques qui demandent à nouveau une réflexion collective pour améliorer l'accueil. En revanche, la direction veille toujours, pour ne pas perturber les enfants et épuiser l'équipe, à limiter le nombre de stagiaires accueillis en même temps dans la structure.

IV - Travail d'équipe

4.1 Temps de réunion

- a. **Réunions d'équipe tous les deux mois.** Participent à ces réunions l'ensemble du personnel. Chacun doit se sentir impliqué dans la démarche pédagogique. Chaque membre du personnel a un rôle à tenir pour le bon fonctionnement de la structure et pour le bien-être des enfants. De plus, ces moments d'échanges permettent une cohérence de l'intervention des adultes indispensable au public accueilli.
- b. **Réunion" flash" :** Animé par la directrice chaque semaine, avec la participation d'au moins deux agents. Ces réunions permettent d'échanger sur le quotidien de la crèche : organisation de l'équipe, points sur les enfants et préparation des prochains événements. Ces temps favorisent la transmission orale des informations et font l'objet d'un compte rendu pour les membres absents.
- c. **Journées pédagogiques :** afin d'impulser une dynamique d'équipe, de renforcer les liens entre les professionnels. Des thèmes pédagogiques sont abordés afin de faire évoluer les pratiques ou se questionner sur les pratiques actuelles. Des apports théoriques sont apportés. Temps de réflexion sur un sujet spécifique (l'alimentation, l'hygiène, les expériences), de partager ses compétences et ses points de vue. Ils permettent aux professionnels de s'investir dans la réflexion, d'être pilote et ainsi de se créer une identité professionnelle.
- d. **Réunions du service Petite Enfance :** Participation des directrices de chaque crèche et de la responsable du service petite enfance afin de transmettre les informations « petite enfance » entre les différentes structures, les informations et les projets de la collectivité. Ces réunions ont pour objectif de faire part des problématiques rencontrées, de partager ses expériences, de construire les outils communs pour gagner en efficacité, de réinterroger sa pratique au regard du projet. Ces réunions sont un espace de libre parole, elles sont riches en analyse de la pratique.
- e. **Commissions crèches :** 3 à 4 rencontres sont organisées chaque année pour répondre aux demandes d'accueil des familles et faire un bilan de fonctionnement (notamment sur le dispositif AVIP).

4.2 Outils

> **Mise en place d'un planning variable,** selon un roulement. Chaque agent assure les différents moments de la journée de l'enfant et peut ainsi échanger avec les parents, chaque professionnel étant unique et apportant sa spécificité dans la rencontre.

> **Supports de transmission écrite :** les informations concernant les enfants, les familles et l'équipe, ainsi que les comptes rendus de réunion sont écrits, datés et signés. Chaque membre de l'équipe est tenu d'en prendre connaissance dès son arrivée à la crèche.

> **Mise en place de protocoles,** il s'agit d'une base de travail pour la cohérence des pratiques professionnelles. Ils permettent de trancher de manière neutre en cas de désaccord.

> **Entretien professionnel :** en lien avec la directrice, un suivi individuel est assuré pour chaque agent afin de l'accompagner dans sa démarche de professionnalisation, en lui proposant des pistes d'action adaptées. Ce temps d'échange favorise une prise de conscience de ses forces et de ses axes d'amélioration. En fonction de ses points forts, de nouveaux objectifs peuvent être définis, notamment dans une logique de transmission et d'accompagnement d'autres professionnels ; à l'inverse, ses difficultés donnent lieu à la mise en place d'objectifs concrets visant à renforcer ses compétences.

4.3 Temps de formation

“J’ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s’intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d’enfant qui leur est confié par mon ou mes parents”

Groupe d’analyse de pratique

Les membres de l’équipe chargés de l’encadrement des enfants participent à raison de **1h30 par trimestre** (soit 6h/an) à des groupes d’analyse de la pratique professionnelle. Ces séances d’analyse de pratique se déroulent en dehors de la présence des enfants, par groupe de 15 personnes maximum. Elles sont animées par un professionnel qualifié n’appartenant pas à l’équipe d’encadrement.

Ces groupes d’analyse de pratique aident à donner du sens à ce que l’équipe fait au quotidien et permettent de prendre du recul sur l’exercice de son métier.

Formation continue

En devenant professionnel de la petite enfance au sein des crèches, chaque professionnel s’engage à se former continuellement. C’est grâce à cette formation continue que la prise en charge des enfants sera optimale et en harmonie avec notre projet. Un plan de formation est établi chaque année ou chaque agent a la possibilité de se former selon ses besoins sur un thème spécifique de la Petite Enfance. En liaison avec le CNFPT, elle est une des conditions de maintien et de développement de la qualité du service.

PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Ce projet est une trame éducative autour de valeurs respectant les besoins de l'enfant et son individualité dans un lieu collectif. Il permet de comprendre la complexité du travail éducatif au sein des structures d'accueil petite enfance.

Il fait prendre conscience de la responsabilité qu'a l'équipe, à travers ses actes éducatifs au quotidien, pendant les premières années de vie de l'enfant, puisqu'ils participent aux fondements de l'adulte de demain. Il est également un support pour accompagner les stagiaires dans leur période d'observation et de compréhension du travail effectué au sein des crèches.

I – Personnalisation de l'accueil de l'enfant et de sa famille

"Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache."



L'accueil de l'enfant et de sa famille débute dès la première visite de la crèche. Celle-ci se déroule en présence de la directrice, qui prend le temps de présenter les locaux, l'équipe, le fonctionnement de la structure ainsi que les formalités administratives liées à l'inscription. Ce premier temps d'échange permet également de recueillir les attentes des parents et de construire ensemble la période d'adaptation, définie en fonction des besoins de la famille et des réactions de l'enfant.

L'équipe présente veille à instaurer un climat de confiance et à mettre à l'aise l'enfant comme ses parents. Cette étape est essentielle pour favoriser une intégration progressive et sécurisante.

1.1 La phase de familiarisation

Cette période est construite en concertation avec la famille et s'appuie sur la désignation d'une professionnelle référente, repère privilégié pour l'enfant et ses parents. La familiarisation se déroule de manière progressive, sur une durée indicative d'environ une semaine, modulable selon les besoins de l'enfant et les contraintes familiales.

Elle débute par un temps de présence partagée parent-enfant, favorisant la découverte des lieux, de l'équipe et du groupe. Lors de ce premier accueil, un temps d'échange est prévu entre la référente et au moins un parent. Ce moment permet à chacun de faire connaissance, de partager les habitudes de l'enfant, le projet parental et les attentes de la famille.

Les parents peuvent ainsi observer le fonctionnement de la structure, échanger avec les professionnels et se sentir pleinement acteurs de l'accueil de leur enfant. Ce temps constitue une étape essentielle dans la création d'un lien de confiance, indispensable à un accueil de qualité.

Du côté du professionnel, c'est l'occasion d'entrer en relation tout en douceur avec l'enfant, d'observer les gestes et attitudes des parents afin de les reproduire pour assurer le lien de continuité. Ce n'est pas un moment d'inquisition où l'on pose des questions sur l'enfant mais un moment d'échange où l'on prend ce que le parent souhaite livrer à l'équipe.

Des temps de séparation sont ensuite proposés de façon graduée, afin de permettre à l'enfant de s'approprier son nouvel environnement en douceur. Le rythme de la familiarisation est réajusté en fonction des réactions de l'enfant et des besoins des parents, dans une démarche individualisée et bienveillante.

1.2 Le doudou et la sucette

Le doudou est un objet transitionnel, chargé d'odeurs et d'émotions, il est un véritable relais affectif. Il représente une présence rassurante pour l'enfant et l'aide à vivre la séparation avec ses parents.

Chaque enfant développe une relation personnelle avec son doudou. L'équipe n'impose ni doudou ni sucette, mais accompagne les familles lors de la familiarisation en expliquant l'importance possible de cet objet. Le doudou reste accessible, visible et à portée de main, afin que l'enfant puisse y recourir lorsqu'il en ressent le besoin. L'accompagnement repose avant tout sur la présence de l'adulte, la verbalisation et l'écoute des besoins. Le doudou ne remplace pas le réconfort humain mais le complète. Les professionnelles encouragent toutefois à le poser lors des activités, des repas ou des sorties, tout en respectant le rythme et la fragilité affective des enfants de moins de trois ans.

Les doudous doivent être récupérés par les familles et lavés à la maison au minimum une fois par semaine afin de garantir une bonne hygiène.

Concernant la sucette, bien qu'elle réponde à un besoin de succion et de réassurance, son usage prolongé peut entraîner des troubles du développement bucco-dentaire. L'équipe veille donc à ne pas y recourir systématiquement, encourage les enfants à la poser pour parler et interagir. Dans le but de limiter l'usage permanent, les sucettes sont rangées dans des boîtes personnalisées et données lorsque l'enfant la demande, dans un accompagnement bienveillant et individualisé.

1.3 Une réelle place pour les familles

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. La crèche n'est pas seulement un lieu de garde : elle est un espace de partenariat où se construit, autour de l'enfant, une relation de confiance, d'écoute et de partage d'expériences. Chaque enfant est unique et chaque projet parental doit être respecté, dans la diversité des solutions possibles.

Au quotidien, les transmissions entre parents et équipe garantissent la continuité de la prise en charge. Elles vont au-delà des aspects pratiques (repas, sommeil) pour valoriser les découvertes et les progrès de l'enfant. Ces échanges reposent sur l'honnêteté, la transparence et la disponibilité de l'équipe.

Le bureau de la direction reste également un espace d'écoute ouvert, où les familles peuvent obtenir conseils, soutien ou orientation vers d'autres professionnels. Ces échanges, formels ou informels, sont essentiels pour construire une relation de confiance et assurer le bien-être de l'enfant. Au-delà de l'écoute, les parents sont invités à participer à la vie de la crèche à travers des manifestations et moments partagés, renforçant le lien entre famille et structure.

➤ Participer à la vie de la structure

Les parents sont invités à partager du temps au sein de la petite crèche. L'objectif est d'avoir la possibilité de vivre et de partager des événements avec son enfant dans son lieu d'accueil.

Occasionnellement, les parents peuvent être invités à partager un moment de jeu avec leur enfant au sein de la crèche. Ces temps, organisés en concertation avec l'équipe de direction, permettent aux familles de découvrir le fonctionnement de la crèche et d'observer leur enfant au sein d'un collectif. Chaque temps de présence d'un parent est préparé avec l'équipe pour veiller à être en adéquation avec les besoins et la sécurité des enfants.

➤ Participer aux différentes manifestations

L'année est marquée par des fêtes et des manifestations :

- Des ateliers parents-enfants (semaine nationale de la petite enfance, carnaval),
- Goûters et fêtes de fin d'année,
- Des sorties (bibliothèque, EHPAD).

Pour chaque manifestation, les parents pourront être conviés à venir partager ces différents moments avec les crèches.

➤ Participer à des rencontres parents/professionnels

Chaque année, nous organisons une réunion de rentrée qui permet de présenter l'équipe et le fonctionnement de la crèche, d'échanger avec les familles sur leurs attentes et besoins, et de créer dès le début de l'année un lien de confiance et de proximité entre les parents et l'équipe éducative.

Soutenir la parentalité, faire une place aux familles, c'est aussi créer des temps de rencontre entre adultes pour discuter autour de thèmes qui peuvent interroger (développement de l'enfant, la place en tant que parent...).

Pour cela, l'équipe peut mettre en place des réunions autour de thématiques choisies par les parents.

II- Prise en charge au quotidien**2.1 L'arrivée et le départ**

L'accueil de l'enfant est aussi celui des parents. En effet, un temps est toujours privilégié, à l'arrivée et au départ de l'enfant afin de permettre un réel échange, des dialogues entre l'équipe et les parents (surtout les bébés car les questionnements des parents sont plus nombreux).

Un espace permet à la famille de déshabiller (manteau, chaussures) son enfant dès l'arrivée, et de le rhabiller pour partir. Chaque enfant possède un casier ou porte-manteau afin d'y entreposer ses affaires personnelles.

Pour préserver la qualité des échanges, les familles sont invitées à rentrer chacune leur tour dans l'espace d'accueil.

Tous les matins, les parents et leur enfant sont accueillis par un professionnel. Les parents prennent le temps de dire « au revoir » à leur enfant. Le professionnel invite alors l'enfant à rejoindre ses camarades, il facilite la séparation entre les parents et l'enfant tout en recueillant des informations sur le week-end, la nuit passée, son réveil, son alimentation afin d'être attentif à son équilibre.

Le départ est un temps important de la journée, marquant les retrouvailles entre l'enfant et sa famille. Les professionnels veillent à rendre ce moment agréable, serein et positif pour chacun. L'équipe prend le temps d'échanger avec transparence et tact sur le déroulement de la journée, afin de favoriser une continuité entre la crèche et la maison et de soutenir la relation de confiance avec les familles.

2.2 L'alimentation

Au sein de la structure, l'alimentation est pensée comme un temps fondamental du quotidien de l'enfant, répondant à ses besoins physiologiques, affectifs et éducatifs. Le temps du repas est considéré comme un moment de plaisir, de partage et de découvertes sensorielles. Les professionnelles sont pleinement disponibles pour accompagner les enfants dans leur exploration et encourager progressivement leur autonomie (manger avec les doigts, utilisation de la cuillère et de la fourchette, se servir).

La plage horaire du repas s'étend de 11h à 14h30 afin de respecter le rythme de chaque enfant. Aucun repas n'est donné après 14h30 afin de respecter un temps suffisant entre le déjeuner et le goûter.

De même, les goûters débutent à 15h et se terminent à 17h30, afin de ne pas perturber le repas du soir donné par la famille.

Le repas est servi dans son intégralité, distribué dans un plateau repas, hors situations particulières relevant d'un Plan d'Accueil Individualisé.

➤ **Alimentation des plus petits : lait et diversification.**

Le rythme individuel des bébés est respecté : ils poursuivent leurs biberons comme à la maison. Les parents fournissent les biberons, le lait maternel et/ou le lait maternisé ainsi que l'eau. Le lait maternel est transporté selon le protocole établi par la structure. Le lait en poudre doit être non ouvert et identifié au nom de l'enfant. Les biberons sont préparés sur place dans la biberonnerie, dans le respect des protocoles d'hygiène en vigueur.

Progressivement, l'alimentation est diversifiée. La découverte des aliments se fait dans un premier temps par la famille, puis en continuité à la crèche. L'équipe accompagne les parents dans leurs questionnements et se tient

informée des introductions alimentaires afin de pouvoir proposer à son tour, des purées aux bébés. Nous demandons aux familles de nous informer de tout changement pertinent lié à l'alimentation (intolérance, allergie, évolution des habitudes, etc.).

Les enfants sont installés, selon leur tonicité et leur développement, dans un transat, une chaise haute, ou à table s'il marche face à un professionnel. Une professionnelle accompagne les repas, dans le respect des capacités de chaque enfant : jusqu'à cinq moyens à table, deux enfants installés en chaises hautes lorsqu'ils commencent à manger seuls, ou un enfant ne s'alimentant pas encore de manière autonome.

➤ Repas des plus grand

Un groupe de 16 enfants maximum est accompagné par deux professionnelles. Le repas est présenté sous forme de plateau préparé devant les enfants afin de favoriser leur participation et leur compréhension du moment vécu. Une fois le plateau remis, l'enfant est libre de commencer par l'aliment de son choix et d'effectuer les associations qu'il souhaite. Les professionnelles accompagnent avec bienveillance les phases normales du développement telles que la néophobie alimentaire ou la période d'opposition, sans jamais contraindre l'enfant. Aucun enfant n'est forcé à manger ni à terminer son repas ; chacun reste libre dans ses choix alimentaires.

2.3 Le sommeil

Le sommeil est reconnu comme fondamental pour le développement global de l'enfant : il favorise la maturation cérébrale, la mémorisation, la régulation émotionnelle, la croissance et les défenses immunitaires. Le temps de sieste est donc un moment essentiel du bien-être et du développement de l'enfant.

L'équipe adopte une posture d'observation, d'écoute et d'adaptation permanente, en lien étroit avec les familles. Les temps de sieste s'inscrivent dans une démarche de respect du rythme individuel. La priorité est donnée à l'accueil de chaque enfant dans la souplesse, en tenant compte de ses besoins physiologiques, de son histoire personnelle et des habitudes familiales.

Chaque enfant dispose d'un lit attitré, favorisant ses repères. Les bébés sont installés sur le dos dans des lits à barreaux conformes aux normes de sécurité, les plus grands dans des lits bas. Une surveillance constante est assurée grâce aux babyphones, aux fenêtres de visualisation et à la présence régulière d'un professionnel. L'ambiance est volontairement apaisante : lumière tamisée et décoration douce afin de favoriser l'endormissement.

Le coucher est ritualisé : les temps de transition (déshabillage, passage aux toilettes pour les plus grands, installation du doudou ou de la tétine) permettent à l'enfant d'anticiper le moment du repos. L'adulte accompagne l'endormissement par une présence rassurante. Chaque enfant est respecté dans ses besoins spécifiques : l'équipe veille à reconnaître les signes de fatigue et à proposer le coucher au moment opportun, sans jamais forcer l'enfant.

Les enfants sont couchés selon leurs besoins tout au long de la journée. Les réveils sont progressifs dans le respect du cycle de sommeil de chacun.

2.4 L'hygiène des enfants

Une liste des fournitures pour l'hygiène des enfants est remise à chaque famille (avec le règlement de fonctionnement).

Les changements de couches sont effectués en fonction des besoins de chaque enfant. L'hygiène est assurée par l'utilisation de service individuel disposé sur le plan de change. De plus, le personnel se lave les mains avant et après chaque soin donné à l'enfant, ceci pour éviter au maximum toute source de contamination.

Les couches sont fournies par la structure sauf en cas d'intolérance. Le change est réalisé au gant, à l'eau et au savon. Une crème de change fournie par la structure peut être appliquée en cas de besoin, dans le respect du protocole établi.

Le contrôle des sphincters est une étape dans le développement de l'enfant et n'est possible que si l'enfant a atteint une certaine maturité physiologique, à l'âge de 18 mois environ. L'éducation à la continence est faite en respectant le développement physiologique d'un enfant et en collaboration avec la famille. L'équipe de la crèche propose le pot ou les toilettes en fonction du rythme et des besoins de chaque enfant. Les professionnels n'obligent jamais l'enfant à rester sur le pot. Ils sont attentifs à ses désirs de faire « comme les grands » pour peu à peu accompagner l'enfant dans son autonomie.

L'équipe propose à l'enfant de se laver les mains avant chaque repas et après chaque passage aux toilettes. Des lavabos à la hauteur des enfants permettent l'hygiène des mains.

Après avoir mangé, l'enfant est invité à se nettoyer le visage avec un gant de toilette individuel humidifié.

III – Valeurs et accompagnement du jeune enfant

“Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j’ai besoin de professionnel(les) qui encouragent avec bienveillance mon désir d’apprendre, de me socialiser et de découvrir.”



3.1 Qui est le jeune enfant ?

Accompagner un enfant de moins de trois ans nécessite de comprendre que son fonctionnement est fondamentalement différent de celui d’un adulte. Le jeune enfant est un être en plein développement, dont les compétences émotionnelles, relationnelles et cognitives se construisent progressivement. Les recherches en neurosciences ont montré que le cerveau à la naissance est encore immature : les zones impliquées dans le raisonnement, le contrôle des impulsions et la régulation des émotions ne sont pas pleinement fonctionnelles. L’enfant ne peut donc pas analyser une situation comme un adulte, ni prendre du recul ou contrôler volontairement ses réactions. Ses comportements traduisent avant tout des besoins fondamentaux : sécurité, attachement, exploration et repos.

Le cerveau du jeune enfant se caractérise par une grande plasticité : il se construit au fil des expériences vécues. Chaque interaction, chaque parole, chaque regard contribue à créer et renforcer des connexions neuronales. Les expériences positives et sécurisantes favorisent un développement harmonieux, tandis qu’un environnement stressant ou peu contenant peut fragiliser ces constructions. L’adulte joue ainsi un rôle central : par sa présence, sa disponibilité affective et sa posture bienveillante, il contribue directement au développement global de l’enfant.

Au sein de la structure, l’équipe élabore ses pratiques professionnelles à la lumière de ces connaissances. La mission du service est de s’interroger en permanence sur les besoins de l’enfant, sa manière d’interagir avec son environnement et les réponses adaptées à lui apporter, afin qu’il puisse construire des bases solides pour développer confiance, curiosité et capacité à vivre en société.

3.2 Accompagner ses émotions

Chez le jeune enfant, les émotions sont intenses, immédiates et souvent envahissantes. Cela s'explique par l'immaturité de son cerveau. À la naissance et durant les premières années de vie, ce sont principalement les structures dites « archaïques » ou émotionnelles du cerveau (système limbique) qui sont actives. Les zones cérébrales supérieures, responsables du raisonnement, du contrôle des impulsions et de la régulation émotionnelle, sont encore en cours de construction.

Ainsi, le jeune enfant ne possède pas encore la capacité neurologique de gérer seul ses émotions. Lorsqu'il est submergé par la colère, la peur, la tristesse ou la frustration, il ne peut ni prendre du recul, ni se calmer volontairement. Ces réactions ne sont ni des caprices ni des comportements intentionnels : elles traduisent un débordement émotionnel lié à une immaturité cérébrale. L'enfant agit avec ce qu'il est capable de mobiliser à cet instant.

C'est par la présence contenante de l'adulte que l'enfant va progressivement apprendre à réguler ses émotions. Les neurosciences montrent que les connexions nécessaires à cette autorégulation se construisent dans la relation. En mettant des mots sur ce que vit l'enfant, en accueillant ses émotions sans jugement, en le rassurant et en l'aidant à retrouver le calme, l'adulte joue un rôle de « régulateur externe ». Cette co-régulation répétée permet au cerveau de l'enfant de créer peu à peu les circuits neuronaux indispensables à la gestion émotionnelle.

Le rôle du professionnel est donc essentiel : observer, reconnaître le vécu de l'enfant, proposer du réconfort, accompagner la verbalisation et l'expression socialement adapté de l'émotion, offrir un cadre sécurisant. À travers ces interactions bienveillantes et répétées, l'enfant développe progressivement ses capacités d'apaisement, de compréhension de lui-même et des autres.

Accompagner les émotions du jeune enfant, c'est lui permettre de construire les bases de sa future autonomie émotionnelle. Ce travail quotidien, fondé sur l'empathie et la qualité de présence, participe pleinement à son développement affectif, social et cognitif.

3.3 L'accompagnement vers l'autonomie

Accompagner le jeune enfant vers l'autonomie est un objectif central de l'accueil en collectivité. L'autonomie ne se limite pas à l'acquisition de gestes pratiques, elle englobe également la capacité à s'exprimer, à prendre des décisions adaptées à son âge, et à développer confiance et estime de soi.

L'accompagnement vers l'autonomie implique :

- **Respecter le rythme et les capacités de chaque enfant** : permettre à chacun de progresser à son rythme, sans pression, en valorisant chaque réussite.
- **Encourager les gestes quotidiens** : se laver les mains, s'habiller, manger, ranger ses affaires. Ces activités favorisent la coordination, la confiance en soi et la maîtrise de son environnement.
- **Soutenir la prise de décision et la curiosité** : laisser l'enfant choisir son activité, son matériel ou son lieu de jeu lorsque cela est possible, afin de développer son initiative et sa responsabilité.
- **Offrir un cadre sécurisant** : les limites et règles posées garantissent à l'enfant qu'il peut agir en sécurité, ce qui est indispensable pour oser expérimenter et se confronter à de nouveaux apprentissages.
- **Valoriser l'expression émotionnelle et sociale** : accompagner l'enfant dans ses interactions avec les autres, dans la gestion des conflits et dans la verbalisation de ses besoins et émotions.

L'acquisition de l'autonomie est progressive et s'inscrit dans la durée. Elle nécessite une posture adulte fondée sur l'observation, l'écoute, la patience et la bienveillance. Chaque réussite, même minime, contribue à renforcer

le sentiment de compétence et la confiance en soi de l'enfant, posant ainsi les bases de son développement global et de sa capacité à évoluer dans la vie en société.

3.4 L'importance du cadre

Le cadre joue un rôle fondamental dans le développement du jeune enfant. Ils ne constituent pas des interdictions arbitraires, mais des repères structurants qui apportent sécurité et stabilité au quotidien. Les enfants, loin de rejeter le cadre, en ont besoin pour se repérer et comprendre le fonctionnement de leur environnement.

Les règles doivent être adaptées aux besoins, aux capacités et à l'âge des enfants. Elles ont pour vocation première d'assurer leur sécurité physique et affective. Un cadre clair et cohérent permet à l'enfant de se sentir protégé, de savoir ce qui est attendu et de pouvoir explorer le monde en confiance.

Au-delà de la sécurité, elles soutiennent l'apprentissage de la vie en société : respect des autres, coopération, partage, patience, capacité à accepter les limites. Un cadre cohérent et bienveillant permet à l'enfant de se structurer, de développer son estime de soi et de vivre des expériences sociales positives.

Un cadre bien pensé et mis en œuvre avec bienveillance permet à l'enfant de se structurer, de développer son estime de soi et de vivre des expériences sociales positives. Il offre un équilibre entre liberté et sécurité, favorisant ainsi l'épanouissement affectif, cognitif et social du jeune enfant.

3.5 Le respect de l'enfant

Le respect de l'enfant est au cœur de nos pratiques professionnelles. Respecter l'enfant, c'est considérer qu'il est acteur de sa vie, même dès le plus jeune âge, et qu'il mérite d'être écouté, compris et accompagné avec bienveillance.

Cette posture se traduit par plusieurs principes :

- **Se mettre à sa hauteur et adapter sa communication** : parler à l'enfant avec un langage accessible, adopter un ton calme et respectueux, maintenir le contact visuel et prendre en compte sa présence lorsqu'on parle de lui sont autant de gestes qui renforcent son sentiment de considération et de sécurité.
- **Accompagner les comportements avec bienveillance** : certains comportements, tels que les pleurs ou les refus, ne sont pas des actes volontaires mais des expressions de besoins non comblés ou d'émotions intenses. Le professionnel doit les considérer comme des messages, les analyser avec discernement et proposer des réponses adaptées, sans jugement ni sanction inappropriée.
- **Prendre en compte le contexte familial et social** : l'enfant ne vit pas isolé ; ses réactions, comportements et besoins sont influencés par son environnement familial. L'équipe travaille en coopération avec les familles pour comprendre les habitudes, les valeurs et les éventuelles difficultés auxquelles l'enfant peut être confronté. Cette collaboration permet d'assurer une continuité éducative et un accompagnement cohérent entre la maison et la structure.

IV- Le jeu, fondement du développement du jeune enfant

“J’avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J’ai besoin que l’on me parle, de temps et d’espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.”



Le jeu est un besoin fondamental pour le développement global du jeune enfant. Il participe à la construction de son identité, de sa sécurité affective et de ses compétences. Pour l’enfant, le jeu est un moyen naturel d’entrer en relation avec son environnement. Tout est jeu, exploration et découverte : manipuler, observer, répéter, imiter et expérimenter lui permettent de comprendre le monde qui l’entoure et de se construire progressivement.

Le jeu occupe ainsi une place centrale dans la vie du jeune enfant. Il constitue son principal mode d’expression, de communication et d’apprentissage. À travers le jeu, l’enfant développe ses compétences motrices, cognitives, affectives, sociales et langagières. Il éprouve du plaisir, nourrit sa curiosité et renforce sa confiance en lui, éléments indispensables à un développement harmonieux.

4.1 Jeu libre

Au sein de la crèche, le jeu libre est au cœur des pratiques professionnelles. L’enfant choisit librement son activité, le matériel qu’il souhaite utiliser et le temps qu’il consacre à son jeu. Cette liberté lui permet d’être acteur de ses apprentissages, de respecter son propre rythme et de développer son autonomie.

Le jeu libre favorise l’engagement de l’enfant. Lorsqu’il joue selon ses envies et ses besoins, il peut rester concentré sur une activité durant de longs moments, porté par son intérêt et son plaisir. Le jeu libre soutient l’expression des émotions, la créativité, l’imagination, la prise d’initiatives et les interactions avec les autres enfants. Il contribue également au développement de l’estime de soi et à la socialisation.

Nous considérons l’enfant comme l’auteur de son jeu. Le jeu prend tout son sens lorsqu’il est initié, investi et transformé par l’enfant lui-même, sans objectif de résultat ni consigne imposée. C’est dans cette liberté que l’enfant mobilise pleinement ses capacités de réflexion, d’adaptation et d’invention.

Lorsque l’enfant crée son jeu, il développe ses propres idées, fait des choix, expérimente, ajuste et recommence. Ce processus demande une grande capacité de concentration et participe activement à son développement. L’équipe éducative fait le choix de s’éloigner d’une vision adulte centrée sur la production ou la performance, afin de porter une attention particulière au cheminement de l’enfant et à son plaisir de découvrir.

Les professionnels observent les enfants au quotidien afin de comprendre leurs intérêts, leurs besoins et leurs compétences, et de proposer des environnements de jeu qui soutiennent leur liberté d'action et leurs interactions.

4.2 Journée sans jeux

La crèche met en place une « journée sans jeux », visant à favoriser la créativité, l'autonomie et l'exploration libre des enfants en retirant les jouets préfabriqués au profit de matériaux ouverts et d'objets du quotidien sécurisés. Cette démarche permet aux enfants de développer leur imaginaire, leurs interactions sociales et leurs initiatives à travers le jeu spontané, symbolique ou moteur, tout en découvrant de nouvelles façons d'investir l'espace. (CF Projet annexe)

4.3 Le rôle de l'adulte dans le jeu

Dans le cadre du jeu libre, l'adulte adopte une posture d'observateur attentif et bienveillant. Il garantit un cadre sécurisant, reste disponible et présent, et accompagne l'enfant lorsque cela est nécessaire. L'adulte met des mots sur les actions, les émotions et les relations, sans diriger le jeu ni imposer de consignes.

Le professionnel n'est pas celui qui montre comment faire, mais celui qui voit l'enfant, le comprend et l'accompagne dans son développement. Cette posture permet à l'enfant de se sentir en sécurité, reconnu et soutenu dans ses initiatives.

Au sein de la crèche, l'équipe a pensé un positionnement pour chaque professionnel. Les professionnels adoptent soit un positionnement de « phare » soit de « renfort ».

➤ Positionnement de phare

Anne-Marie Fontaine utilise la métaphore du phare éclairant les actions des enfants. Le phare s'éteint lorsque les adultes ne cessent de se lever et de se déplacer. Ainsi, contrairement à ce que certains peuvent penser, un professionnel assis et éclairant le jeu des enfants est un professionnel bien plus efficace en termes d'éducation et d'accompagnement qu'un professionnel qui ne cesse « de faire l'abeille ouvrière et de butiner en virevoltant d'une tâche matérielle ou de soin à une autre ».

Cependant, l'adulte phare doit faire attention à ne pas :

- Être un phare éblouissant : s'il intervient trop dans le jeu de l'enfant,
- Être un phare éteint : s'il ne porte pas sa lumière bienveillante sur le jeu de l'enfant, ce qui l'empêche d'être rassuré,
- Être un phare trop éloigné (s'il a l'esprit ailleurs) : s'il n'est pas concentré sur ce que fait l'enfant, ce qui fait que l'enfant se sent seul.

➤ Positionnement de renfort

L'adulte renfort est « l'abeille ouvrière » qui virevolte d'une tâche matérielle ou d'un soin à une autre. Il s'agit d'un seul adulte debout, qui se positionne en fonction des besoins des enfants et des autres professionnels. Ce rôle de renfort est très important car il permet aux « phares » de rester allumés.

4.4 Le calendrier comme support de créativité

La réflexion autour des jeux proposés s'appuie également sur le calendrier de l'année. Les saisons, les fêtes, ainsi que certaines journées ou semaines thématiques nationales, constituent des sources d'inspiration pour l'équipe dans la création et le renouvellement des propositions ludiques. Cette approche permet de faire évoluer les espaces, nouvelle décoration et nouveau support de jeux tout en restant adaptés aux besoins et au développement des enfants accueillis.

Certaines propositions peuvent donner lieu à des activités avec un « rendu » final. Celles-ci sont pensées et préparées par l'équipe, et ont pour vocation de participer à la décoration des espaces de la crèche ou d'offrir un présent aux familles lors de temps spécifiques. Ces propositions restent ponctuelles et ne constituent pas un objectif en soi. Les jeunes enfants n'étant pas en mesure de concevoir des réalisations complexes, leur participation à ces activités n'est jamais obligatoire. L'enfant peut choisir d'y prendre part ou non, selon son intérêt du moment.

Lorsque l'activité proposée ne fait pas sens pour l'enfant, l'équipe privilégie la mise à disposition d'outils (feuilles, gommettes, peintures...) avec lesquels l'enfant est libre d'expérimenter, de manipuler et de découvrir. *« Ce qui est à valoriser, ce n'est pas l'œuvre, mais le chemin que l'enfant emprunte dans ses apprentissages » - Laurence Rameau.*

4.5 Un environnement de jeu réfléchi et évolutif

“J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.”



L'aménagement des espaces est pensé afin de permettre à chaque enfant d'évoluer à son rythme dans un environnement sécurisant et stimulant. Les espaces répondent aux besoins psychomoteurs, sensoriels et affectifs des enfants, en offrant des possibilités de mouvement, d'exploration, mais aussi des temps de calme et de retrait.

L'organisation des espaces et le choix du matériel reposent sur les observations quotidiennes des professionnels. Ils évoluent en fonction de l'âge des enfants, de leur stade de développement, de leurs besoins et de leurs intérêts du moment. Les espaces sont aménagés de manière à favoriser l'exploration autonome, les jeux symboliques, les interactions et la concentration.

L'objectif est d'offrir des expériences sensorielles, motrices, de manipulation, de construction, d'imitation, d'expression et de langage. Les jeux et le matériel sont choisis pour leur richesse et leur polyvalence, et sont

renouvelés régulièrement afin de maintenir l'intérêt des enfants tout en respectant leur besoin de répétition, essentielle à leur sécurité affective et au développement de leur imaginaire.

4.6 Les espaces extérieurs, prolongement des espaces de jeu

“Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.”

Au sein de la petite crèche, l'équipe privilégie les sorties dans le jardin, et cela peu importe la météo. C'est pourquoi les enfants doivent être équipés de la tête aux pieds, selon les saisons.

Accéder au monde extérieur permet aux enfants de vivre des moments insolites loin des écrans, d'observer la nature, de courir, de grimper, de leur inculquer le respect de l'environnement, de jouer sans être enfermés, d'utiliser tous leurs sens... : pouvoir leur offrir des temps en extérieur est une richesse.

Effectivement, la nature offre de nombreux bienfaits : de l'air, de l'espace et un moyen de combattre les microbes. Elle n'est également pas sans risques : comme en intérieur, nous pouvons nous faire du mal, nous salir, nous faire piquer. L'équipe est présente pour accompagner les enfants durant leurs expériences en plein air. En inscrivant l'enfant au sein d'une des crèches de Moissac, le parent accepte que son enfant sorte dans les jardins tous les jours, par tous les temps.

La petite crèche dispose d'un espace extérieur aménagé de manière à pouvoir utiliser des jeux extérieurs en toute sécurité. Le sol est confectionné d'un amorti spécifique. Des espaces verts sont également aménagés.

Dans un souci de sécurité, la structure est fermée par une clôture.

V- Des projets pour favoriser le bien-être des enfants

5.1 Motricité libre

Au sein de la crèche, nous nous appuyons sur le principe de la motricité libre, qui consiste à permettre à l'enfant de se mouvoir librement, sans contrainte ni aide physique, afin d'explorer son environnement à son propre rythme et en toute sécurité. Cette approche favorise un développement moteur harmonieux, une meilleure connaissance du schéma corporel et le renforcement de la confiance en soi.

Se mouvoir, tout un apprentissage dès la naissance. D'abord l'enfant se tourne du dos sur le ventre, puis du ventre sur le dos, puis il rampe, prend appui sur ses jambes, ses pieds, ses bras, puis s'assoie seul, se redresse et enfin acquiert la marche. Dans le respect de la motricité libre, nous laissons l'enfant, au fil de ses expériences, développer son tonus et ses compétences pour accéder seul aux différentes étapes.

Toutes ces étapes demandent beaucoup de pratique et les professionnels de la petite enfance font en sorte de créer les meilleures conditions afin de permettre à l'enfant d'expérimenter et de développer ses habiletés en toute sécurité. L'aménagement de l'espace est réfléchi par les professionnels qui observent attentivement et accompagnent par des paroles encourageantes les actions de l'enfant.

Chaque étape motrice est essentielle et doit être vécue pleinement par l'enfant, dans l'ordre naturel. C'est pourquoi nous évitons la position assise forcée si l'enfant ne sait pas s'asseoir seul. Cependant, si nous observons que l'enfant, même s'il ne s'assoit pas encore seul, semble plus confortable et plus disponible dans cette position, nous pouvons ponctuellement l'installer assis sur l'adulte. Dans ce cas, il est maintenu et contenu sur nous, ce qui lui assure sécurité, soutien postural et stabilité, sans le placer seul dans une position qu'il ne maîtrise pas encore.

La position ventrale peut être proposée sur un temps limité, même avant que l'enfant sache se retourner, car elle renforce la musculature postérieure et prévient la plagiocéphalie.

Nous conseillons aux familles d'habiller leur enfant avec des vêtements confortables ; pieds nus si possible pour favoriser l'équilibre et les sensations.

Dans cette cohérence éducative, tout matériel limitant la motricité ou plaçant l'enfant dans une posture non acquise (trotteur, balançoire, etc.) n'est pas utilisé au sein de notre crèche.

5.2 Le portage

Le portage constitue un outil professionnel que nous utilisons de manière réfléchie et individualisée. Il est particulièrement soutenant durant la période d'adaptation, car il favorise la création d'un lien sécurisant et aide l'enfant à trouver confiance dans ce nouvel environnement.

Il est proposé lorsque l'enfant en manifeste le besoin, lorsqu'il en fait la demande (pour les plus grands) et lorsque le professionnel est disponible.

L'écoute attentive et l'observation fine de l'enfant guident nos pratiques. Ses attitudes, ses pleurs, son besoin de proximité ou au contraire d'exploration, nous indiquent le moment opportun et la durée nécessaire. Le portage ne doit jamais être systématique : seule l'observation de l'enfant oriente notre décision.

Une attention particulière est portée au bon positionnement de l'enfant (respect de l'enroulement physiologique, tête dans l'axe, genoux relevés, soutien du creux des genoux) ainsi qu'à l'ergonomie de l'adulte et aux conditions de confort (température, verbalisation des gestes). Nous restons également vigilantes quant à la température ambiante afin d'adapter l'habillement de l'enfant et du professionnel. Chaque geste est verbalisé afin de rassurer l'enfant et de lui permettre d'anticiper les mouvements.

Certains bébés ne sont pas portés à la maison, mais peuvent néanmoins ressentir un besoin accru de sécurité en collectivité. Le portage peut alors leur offrir cette sécurité affective nécessaire. La proximité existe déjà dans nos pratiques quotidiennes (bercements, bras, moments de réassurance) ; le portage vient simplement rendre cette proximité plus visible et structurée, tout en respectant l'individualité de chaque enfant.

Le portage peut également constituer un appui dans certaines situations spécifiques :

- Pour un enfant ayant des difficultés à s'endormir dans son lit, il peut représenter une étape sécurisante. Toutefois, dès que possible, l'enfant est déposé dans son lit afin de l'accompagner progressivement vers un endormissement autonome ;
- Pour un enfant ne se sentant pas encore en sécurité au sol, le portage permet une transition rassurante des bras vers l'exploration au sol.

Une connaissance fine de l'enfant, de son histoire et de ses habitudes est indispensable afin de l'accompagner progressivement vers l'autonomie. Nous sommes également attentives aux périodes sensibles que peuvent traverser les enfants, durant lesquelles un besoin de réassurance plus important peut apparaître.

Le portage s'inscrit ainsi dans une démarche professionnelle respectueuse du rythme, des besoins et du développement global de l'enfant.

5.3 *Projet communication gestuelle associée à la parole*

Au sein de la structure, nous utilisons la communication gestuelle associée à la parole comme un outil complémentaire favorisant les échanges avec les jeunes enfants. Cette approche consiste à accompagner certains mots du quotidien (manger, dormir, encore, eau, maman, papa...) par des gestes simples et adaptés, toujours associés à la parole. Il ne s'agit pas de remplacer le langage oral, mais de le soutenir et de l'enrichir.

Pour l'enfant, cette pratique constitue un véritable appui dans le développement du langage. Avant même de pouvoir s'exprimer verbalement, il peut communiquer ses besoins, ses émotions ou ses envies, limitant ainsi les frustrations liées à l'incompréhension. Elle favorise le sentiment de sécurité affective, renforce l'estime de soi et soutient l'autonomie. En associant mots et gestes aux situations vécues, l'enfant structure sa pensée et développe sa compréhension.

Pour les professionnels, la communication gestuelle associée à la parole est un outil d'observation et d'accompagnement précieux. Elle permet de mieux comprendre les intentions de l'enfant, d'enrichir la qualité des interactions et de renforcer la relation individualisée. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre projet éducatif en favorisant une communication positive, une meilleure compréhension mutuelle et un climat serein au sein de la structure.

VI- Le partenariat, un enrichissement

Pour soutenir la démarche éducative de l'équipe, dans un objectif d'ouverture vers l'extérieur, de partage des compétences, les professionnelles développent d'année en année des partenariats avec différents organismes.

6.1 *Le service PEH (Prévention Éducation et Handicap)*

Dans un contexte où les difficultés socio-économiques des familles s'accroissent et où la politique nationale, en faveur des personnes en situation de handicap, vise à leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté, la municipalité de Moissac agit pour permettre à tout enfant en situation de handicap et/ou en difficulté et à leur famille d'être accompagné.

Situé au Centre Communal d'Action Sociale, le service PEH regroupe divers professionnels spécialisés (éducateurs spécialisés, accompagnant éducatif et social, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale etc...) qui œuvrent au quotidien pour garantir le bien-être et l'épanouissement de l'ensemble des enfants de la commune en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels internes et externes intervenants auprès des enfants et des jeunes du territoire. Le service offre un espace d'aide et d'accompagnement

➤ Pour les enfants en situation de handicap :

La municipalité, met en place un projet d'inclusion pour que les enfants en situation de handicap ou présentant des maladies chroniques puissent bénéficier, en toute sécurité, d'un accueil adapté à leur situation dans les centres de loisirs, les accueils périscolaires et les accueils petite-enfance de la commune. En parallèle, les familles peuvent être écoutées, accompagnées et soutenues par des professionnels spécialisés :

- Échanges et écoute autour des difficultés rencontrées,
- Aide à la constitution du dossier MDPH,
- Recherche de professionnels ou de services spécialisés,
- Mise en lien des différents partenaires autour de la famille (école, loisirs, services de soins, services sociaux et éducatifs etc...).

➤ **Pour les enfants en difficulté :**

La municipalité accompagne les enfants qui présentent des difficultés ou des signes de fragilité dans un souci de prévention et de protection.

Les équipes des structures d'accueil municipales bénéficient de formations, de sensibilisations et d'outils spécifiques. Les familles sont informées lorsque des difficultés sont repérées. Les professionnels du service PEH peuvent organiser une rencontre avec la famille afin d'échanger sur la situation de leur enfant dans le but d'apporter les meilleures réponses possibles.

- Les familles peuvent solliciter directement le service PEH lorsqu'elles sont en demande d'aide et/ou en recherche d'informations et de soutien dans leurs démarches liées aux besoins de leur enfant.

6.2 Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Le LAEP est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole.

Il permet l'accueil conjoint de l'enfant de 0 à 6 ans et son parent (ou grand parent).

Les familles sont reçues par deux accueillantes formées à l'écoute. Chacun peut trouver sa place dans ce lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé. C'est l'occasion d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

Pour les parents c'est la possibilité de partager les expériences, évoquer d'éventuelles difficultés rencontrées avec leur enfant, échanger avec d'autres parents et ainsi trouver leurs propres solutions.

Le projet de ce lieu s'inscrit dans les actions menées dans le Réseau Parentalité 82.

6.3 Les « passerelles » école et centre de loisirs sans hébergement (services scolaire, périscolaire, enfance)

Dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial), la convention « Dispositif Passerelle » entre les écoles et les crèches, permet de rendre plus souple la visite des enfants des crèches dans leurs futures écoles.

En adéquation avec le projet éducatif des structures petite enfance, cette convention a pour objet d'organiser une action passerelle entre :

- Les 3 structures Petite Enfance :
 - Crèche Multi-Accueil les Grappillous,
 - Petite Crèche Bulle de Bébé
 - Micro-crèche Achon
- Et les 7 écoles :
 - Ecole C. DELTHIL Maternelle
 - Ecole SARLAC Maternelle
 - Groupe scolaire MONTEBELLO
 - Groupe scolaire L. GARDES

- Groupe scolaire de MATHALY
- Groupe scolaire F. BOUISSET
- L'école Sainte Famille - Jeanne d'Arc

Le « Plan maternelle » de janvier 2023 dans le Bulletin officiel de l'Education Nationale insiste sur la nécessité de renforcer « la continuité » entre « les deux temps du développement de l'enfant », de 0 à 3 ans, puis de 3 à 6 ans. La circulaire maternelle 2023 appelle à la mobilisation de toute la chaîne éducative pour garantir l'excellence des professionnels.

Ces visites visent ainsi à :

- Aider les enfants à se préparer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

6.4 La médiathèque

Dans la continuité du projet lecture et pour compléter les sorties extérieures des enfants en dehors des crèches, des rencontres mensuelles sont organisées avec l'équipe de la médiathèque. Jeux et livres sont mis en place pour l'enfant, afin de :

Familiariser l'enfant avec le livre et la lecture dès son plus jeune âge,

- Créer sur le territoire de Moissac un contexte cohérent pour les enfants et leurs familles autour d'un patrimoine de lectures communes.

L'équipe de la médiathèque :

- Constitue un fonds d'albums diversifié et représentatif de l'édition jeunesse,
- Met à disposition ce fonds d'ouvrages de façon bien identifiée dans les lieux d'accueil de la petite enfance,
- Sensibiliser les parents à l'intérêt de la lecture pour les tout-petits.

Les objectifs sont de :

- Favoriser leur implication et toucher la sphère familiale,
- Faire connaître la médiathèque,
- Développer des outils de communication,
- Aider les acteurs participants au projet à se qualifier, à se concerter, à valoriser leurs actions.

Déscolariser le livre, en faire un compagnon « naturel » dès la petite enfance, un objet de plaisir pour l'enfant et de plaisir partagé en famille a un effet positif sur le développement de l'enfant.

6.5 L'EHPAD : des rencontres intergénérationnelles, un projet fondamental de cohésion sociale et de rupture de l'isolement social des personnes âgées

Un autre axe du projet pédagogique est de développer la rencontre intergénérationnelle.

Il est nécessaire de sensibiliser les enfants au cycle de la vie avec le phénomène du vieillissement de la population notamment en leur donnant l'occasion de côtoyer des personnes âgées.

L'intérêt de cette démarche réside essentiellement dans le contact entre les deux générations. Il repose sur les notions de partages et d'échanges et peut se faire à travers différents projets et activités.

Le but de la démarche est de permettre aux jeunes enfants de prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et de la continuité de la vie, des besoins et des difficultés liés à la vieillesse et du respect entre les âges.

Favoriser l'échange intergénérationnel permet également l'émergence d'un lien social fort entre les générations. On assiste aujourd'hui à une augmentation exponentielle de l'espérance de vie, qui génère de fait un accroissement du nombre de générations amenées à vivre ensemble en même temps. Un tel projet est donc par essence un vecteur de transmission de savoir-faire et de savoir-être.

Ainsi, les personnes âgées se sentent considérées et valorisées en partageant leur expérience, leur vécu. De plus, elles sont stimulées socialement et de manière cognitive. L'objectif étant de rompre leur isolement social et de lutter contre leur solitude.

Les deux générations peuvent alors :

- Partager des moments de détente et de convivialité agréables et enrichissants,
- Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux, et développer de nouvelles relations,
- S'ouvrir vers l'extérieur.

Créer un projet intergénérationnel ne signifie pas simplement mettre en présence les enfants et les personnes âgées. Le cœur du projet est de favoriser l'émergence d'un lien entre les participants. L'équipe, le personnel encadrant des crèches et les animateurs des EHPAD, mettent en place les supports et le cadre adaptés pour y parvenir.

Chaque rencontre s'appuie sur une activité réalisable par les enfants et les résidents de l'EHPAD et présentant un intérêt pour les deux parties.

D'un côté, les enfants doivent pouvoir participer à l'activité, d'autre part l'activité proposée ne doit pas faire naître chez les personnes âgées un sentiment d'infantilisation. Du côté des personnes âgées, toutes les activités proposées concourent au maintien de l'autonomie et de la socialisation quelle que soit la dépendance du résident.

Afin qu'un lien se tisse au fil du temps, ce sont les mêmes enfants qui participent aux rencontres sur plusieurs séances.

Ce projet s'inscrit dans la durée.

Quels que soient les projets menés, il faut qu'il y ait une continuité dans le temps et une récurrence des rencontres organisées.

Pour ce faire, les premiers échanges sont simples, autour d'une chanson ou d'un conte. L'idée étant de faire connaissance et d'appréhender le cadre (les locaux, le personnel, etc.). Progressivement, ils évoluent pour introduire de véritables activités sensorielles et manuelles (peinture, jardinage, cuisine, jeux de ballons, etc.).

Toutefois, pour mener à bien ce projet et que chacun des participants se sente à l'aise avec le concept, certaines règles sont posées :

- Chacun doit être libre de participer ou non aux activités intergénérationnelles. L'équipe demande toujours aux enfants leur avis (même s'ils sont toujours très enthousiastes !) ainsi qu'aux résidents. Il est primordial qu'aucune obligation ne se fasse sentir de part et d'autre.
- Les activités se déroulent dans des espaces définis dans l'EHPAD ou dans la crèche.

Cela permet à chacun d'évoluer librement ensemble mais aussi de pouvoir s'isoler du groupe si un besoin d'intimité se fait ressentir.

- Les projets intergénérationnels sont l'affaire de chacun : des enfants, des retraités, des professionnels d'encadrement, mais aussi des parents, qui participent par leur consentement et leur éventuelle présence

6.6 Le RPEII (Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal)

Le service petite enfance travaille en collaboration pour faire du lien. Les crèches ne sont pas en compétition avec les assistants maternels mais ont la volonté de travailler ensemble pour trouver l'accueil qui conviendra le mieux aux familles qui se tournent vers nos services.

6.7 Les autres organismes, faisant partie du réseau partenarial de la crèches

Le CHRS « Espace et Vie », Le Pôle social de Moissac, La Maison Familiale Rurale, Le centre culturel, Le centre social, L'aide sociale à l'enfance, Les organismes de tutelle, La Mutualité Sociale Agricole (MSA),

La PMI (Protection Maternelle Infantile) : Le médecin de PMI reste le référent en matière de santé, d'hygiène et de sécurité. L'équipe se tourne vers ce service lors de certaines difficultés ou questions auxquelles elle ne parvient pas à répondre.

La PMI de secteur sollicite également le service pour trouver un accueil aux enfants de familles en difficultés, ou suspicion de troubles. Le service petite enfance est un relais important pour soutenir les urgences.

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : Dans le cadre de la contractualisation financière avec la CAF, le service petite enfance doit respecter les conditions de la Prestation de Service Unique (PSU).

La CAF contrôle le bon respect de la mise en place de la PSU, du règlement intérieur et de la tarification. Elle peut également répondre aux questions lors de dossiers complexes et aider aux calculs des tarifs. Elle met à disposition le service CDAP qui permet d'avoir accès aux ressources des parents pour le calcul du tarif horaire de chaque famille. Avec son action envers les parents « Mon enfant.fr » elle contribue à l'identification des structures pour les familles.

Démarche en faveur du développement durable

I- Au sein des structures

1.1 Optimiser la gestion des déchets

➤ Le tri

Le tri sélectif est en place sur l'ensemble de la structure.

Des ateliers ludiques sont mis en place pour initier les enfants à cette pratique, repérer les différents bacs, amener les déchets verts au composteur (Cf. Annexe 9 : *Projet tri des déchets*). Le tri des déchets permet le recyclage du papier, carton, verre, plastique dans les filières spécialisées.

➤ Le recyclage

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives s'est généralisé dans les crèches. Ces matériaux et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

Le recyclage, c'est aussi donner une seconde vie au linge usagé des crèches : des serviettes de toilette sont devenues des essuie-mains individuels pour remplacer le papier à usage unique, ou encore des gants de toilette à la taille des mains des enfants, des draps usés se sont transformés en vêtements de poupées...

➤ La réduction des déchets

La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine centrale et en valorisant les restes par le compostage lorsque cela est possible.

1.2 Renforcer le nettoyage alternatif

Les établissements petite enfance ont remplacé les produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels (utilisation de produits labellisés, nettoyage vapeur...)

1.3 Lutter contre les perturbateurs endocriniens

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants. Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (paraben), dans les solvants...

La petite enfance s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement. La petite crèche s'est équipée de vaisselle inox (sans perturbateurs endocriniens).

1.4 Eveiller à la nature et à l'environnement

Tous les établissements d'accueil de jeunes enfants ont accès à un espace extérieur dédié, avec un îlot de verdure plus ou moins développé. Des ateliers jardinage peuvent être menés en collaboration avec le service des Espaces Verts de la Mairie de Moissac.

II- Engagements de la Mairie

2.1 Plan de réduction de ses consommations en énergie, papier...

Les services basés sur des procédures administratives sont de gros consommateurs de papier. Des efforts ont été engagés auprès des professionnels pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon... Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, la numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches.

La petite enfance s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation aux usagers en recourant quasi exclusivement aux échanges de courriers par mail avec les familles ainsi qu'au travers de diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnels et les familles.

En se connectant sur le site de la Ville de Moissac, les usagers peuvent avoir accès à plusieurs services en ligne :

→ « guichet unique » et mail petiteenfance@moissac.fr

Réduire la consommation énergétique

Les bâtiments abritant les crèches sont des consommateurs significatifs d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement : eau, électricité, chauffage.

La collectivité a engagé des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux.

Le remplacement des éclairages à néons par des éclairages LED avec des variateurs dans les pièces de vie ou à détection dans les zones de passage a été initié, certaines crèches étant déjà entièrement équipées et d'autres partiellement.

Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

1. Accueil et bien-être de l'enfant

Accueil individualisé et sécurisant

L'accueil individualisé constitue un point fort de la structure. Avant même la période d'adaptation, une place est réservée à chaque enfant (casier nominatif, lit attitré), favorisant un sentiment d'appartenance et de sécurité.

Le livret de familiarisation a été repensé en 2025 afin de devenir un support clair, attractif et facilitateur d'échanges. Après une phase d'expérimentation, un temps d'évaluation en équipe permettra d'en analyser les apports et d'identifier d'éventuelles améliorations.

Respect du rythme de l'enfant

Les repas sont proposés de manière échelonnée entre 11h et 14h30 afin de mieux respecter les rythmes individuels. L'impact de cette organisation est évalué à partir de l'observation de la fatigue et de l'appétit.

Les temps de sommeil sont proposés en fonction des signes exprimés par l'enfant tout au long de la journée.

Qualité des interactions

Les professionnelles adoptent une posture bienveillante : mise à hauteur d'enfant, formulations positives, valorisation des compétences. L'équipe poursuit ses réflexions et formations afin d'ajuster en permanence sa posture éducative.

L'enfant acteur de ses jeux

L'équipe souhaite approfondir cette dynamique par l'expérimentation ponctuelle de l'itinérance ludique. Une évaluation sera réalisée lors des réunions d'équipe afin d'analyser la participation des enfants, les interactions, l'autonomie observée.

2. Environnement et aménagement des espaces

Adaptation des espaces

Les espaces sont pensés en fonction des observations professionnelles. Les enfants sont informés des modifications afin de maintenir leurs repères.

En 2026, la crèche prévoit l'acquisition de nouveaux jeux sensoriels en cohérence avec la formation : La Relaxation créative approche multisensorielle des outils d'apaisement suivie en 2025. L'évaluation portera sur l'observation de l'intérêt manifesté par les enfants.

Organisation du matériel

Le matériel est stocké dans trois espaces distincts, deux placards intérieurs et un cabanon extérieur. La place étant limitée, l'équipe doit maintenir un rangement régulier et réfléchi. Début 2026, une agente a été désignée responsable du matériel. Elle a pour mission de veiller au maintien des jeux rangés et en bon état. Les jeux sont entretenus régulièrement suivant les protocoles.

Un système d'étiquetage ou de code couleur est en réflexion afin de garantir la proposition quotidienne de différents types de jeux (construction, symbolique, sensoriel).

Une évaluation sera menée sur : le maintien en bon état du matériel, la diversité des propositions, la facilité d'accès pour les professionnelles, la fluidité de l'organisation.

Repères temporels

L'absence actuelle de repères visuels dans l'espace d'accueil est identifiée comme un axe d'amélioration. Un projet de support visuel permettant aux enfants de se situer dans le déroulement de la journée sera étudié et évalué sur son impact en termes de sécurité affective.

3. Partenariat avec les familles

Qualité des échanges quotidiens

Les parents sont accueillis individuellement afin de garantir confidentialité et qualité d'écoute. Les temps d'échange matin et soir constituent un point fort reconnu.

L'évaluation s'appuie sur les retours verbaux et les observations de la qualité du dialogue.

Information et participation

Un affichage mensuel valorisant le quotidien des enfants ou un événement spécifique sera systématisé. Les événements festifs (carnaval, fête de fin d'année) sont maintenus afin de renforcer la cohésion.

L'adhésion des familles sera évaluée par : le taux de participation et les retours recueillis.

Les parents seront systématiquement invités à célébrer l'anniversaire de leur enfant lors du goûter, favorisant ainsi leur implication.

4. Travail d'équipe et dynamique professionnelle

Cohérence et projet partagé

Le nouveau projet d'établissement est élaboré de manière participative. Chaque professionnelle contribue selon ses thématiques d'intérêt. La validation collective garantit la cohérence éducative.

Communication interne

Des réunions « flash » hebdomadaires sont mises en place pour faciliter la transmission d'informations. Le maintien de cette régularité constitue un indicateur d'évaluation.

Analyse de pratiques

Sont maintenus : 6 Groupes d'Analyse de Pratiques par an, 6 réunions d'équipe annuelles, des journées pédagogiques dédiées à des thèmes spécifiques.

L'accès aux formations via le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est encouragé.

5. Projet éducatif et amélioration continue

La crèche Bulle de Bébé, structure récente, s'inscrit dans une dynamique évolutive. Chaque nouveau projet proposé par les professionnelles est formalisé, défini dans le temps et assorti de modalités d'évaluation.

Les projets sont actualisés en fonction du groupe d'enfants accueillis, des apports théoriques issus des formations, des propositions des familles, des observations de terrain.

La structure n'est pas figée ; elle évolue dans une logique réflexive permanente.

6. Sécurité, santé et bientraitance

L'ensemble des protocoles est actualisé par la Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI).

L'équipe veille au respect du consentement de l'enfant dans les gestes du quotidien, à une manipulation conforme aux recommandations professionnelles, à la prévention de toute situation de maltraitance.

En cas de situation préoccupante, la direction agit en lien avec la RSAI, les services compétents et les partenaires institutionnels, conformément aux procédures en vigueur.

Le Maire



Romain LOPEZ

Charte d'accueil du jeune enfant – Charte de laïcité

Charte nationale pour l'accueil du JEUNE ENFANT



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'égarance de l'histoire, les injustices sociales et économiques, et le non-respect de la dignité de la personne sont le terrain des tensions et rapports identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit se voit réalisé après la condition de son donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentive de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis son acte-dix-neuf, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en développant attentivement ses pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien accueillie. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux locataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la Branche Famille et ses partenaires. Elle agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux sains et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine qui promeut la cohabitation entre et la solidarité dans le respect de la diversité des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son essence et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle agit aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité incarne le respect de la dignité et de la liberté d'expression, n'admet aucune discrimination sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la Branche Famille en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Tout salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu, de l'accès au service public en raison de ses convictions et de son expression d'opinion ou ne perturber pas le bon fonctionnement du service et respecter l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et toutes les activités des partenaires sont respectueuses du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est interdit et la réclamation au port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse sont interdites si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENDUE

La laïcité s'acquiert et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et encouragées sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, ouverte de son cœur aux générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appréhension de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formation, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la Branche Famille et ses partenaires. La laïcité en tant qu'elle garantit l'impartialité s'adresse des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination est prise en considération dans l'ensemble des relations de la Branche Famille avec ses partenaires. Elle est l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



ANNEXE 2

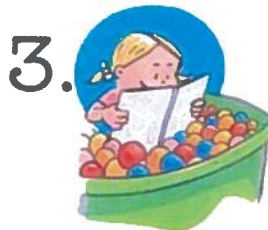
Les droits de l'enfants accueilli en crèche



Être libre de circuler et de bouger
car c'est comme ça que mon
cerveau apprend.



Être libre de jouer sans que
l'adulte ne m'explique
comment faire.



Être libre de déplacer,
combiner et mélanger
tous les jeux.



Être pris dans les bras
quand je pleure.



Être aidé tout au long
de la journée et pour tout
car je suis dépendant.



Être entendu et compris dans
mes émotions et dans mon
incapacité à les gérer seul.



Être aidé pour m'apaiser car je ne
peux me calmer seul.



Ne pas me demander d'attendre,
de partager, de comprendre, de
réfléchir car je n'en suis pas
encore capable.



Ne pas dire de moi que je suis
agressif, capricieux car je
ne peux pas être doté de ces
intentions à mon âge.



Comprendre que je ne peux
m'intéresser qu'à moi-même car je
suis dépendant et que je ne suis
pas encore prêt à me socialiser.

ANNEXE 8**Journée sans jeux****Objectifs****Pour les enfants**

-Développer la créativité et l'imaginaire ; Favoriser la coopération et les interactions entre pairs ; Stimuler l'exploration libre de l'environnement.

Pour l'équipe

-Observer et analyser l'impact de l'environnement sur les comportements et les interactions afin de : Réfléchir à l'usage et à la quantité de matériel proposé au quotidien ; Ajuster les pratiques pédagogiques liées à l'aménagement de l'espace.

-Permettre le roulement et la désinfection du matériel.

Mise en place concrète

- Tous les vendredis :

Le matin :

- Retrait des jouets préfabriqués (puzzles, dinette, voitures, jeux d'empilement, etc.).

Mise à disposition d'éléments recyclés transformés ou d'objets du quotidien :

- Cartons, tissus, boîtes, paniers ;
- Jeux fabriqués par l'équipe ;
- Objets du quotidien sécurisés.
- Aménagement d'espaces attractifs favorisant le mouvement, les cachettes, les constructions, etc. Ce temps est l'occasion de proposer des aménagements qui sortent de l'ordinaire et de laisser libre cours à l'imagination de l'équipe.

Après la sieste, et selon les besoins du groupe :

- Proposition d'activités ou de supports qui « changent » : déguisements, modules de motricité, espace sensoriel, livres, musique, etc.

Posture professionnelle

- Observer sans intervenir immédiatement.
- Favoriser le jeu spontané.
- Proposer des relances simples si nécessaire (ex. : « Que pourrais-tu faire avec ça ? »).

Temps d'analyse d'équipe

Un temps d'échange en équipe permettra :

- Le partage des observations ;
- L'identification des apports et des limites de la journée sans jeux ;
- L'ajustement des pratiques (ex. : adaptation de la quantité de jeux proposés au quotidien).

ANNEXE 4

Les Petits Pâtisseries

Contexte et objectifs

Dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'alimentation et de valorisation des expériences vécues par les enfants, la crèche souhaite mettre en place des ateliers pâtisserie réguliers.

Ce projet a également pour objectif de proposer davantage de goûters faits maison et, par conséquent, de réduire les commandes extérieures, avec une diminution visée de 20 goûters par semaine.

Objectifs pédagogiques

Les ateliers pâtisserie s'inscrivent dans une approche de développement global de l'enfant :

Développement sensoriel : Découvrir de nouvelles textures, odeurs et saveurs.

Développement moteur : Travailler la motricité fine à travers des gestes variés : malaxer, transvaser, casser, mélanger.

Développement du langage : Enrichir le vocabulaire lié aux ingrédients, aux ustensiles et aux actions.

Développement cognitif : - Suivre des consignes et les différentes étapes d'une recette, favorisant l'écoute et la concentration.

- Ressentir la satisfaction de la réalisation, renforçant la confiance en soi.

- Découvrir les notions de quantités, de tailles et de couleurs.

Développement social : Favoriser la coopération entre enfants. Partager un moment convivial autour d'une activité commune.

Sécurité et hygiène

- Lavage des mains avant et après l'atelier.
- Port d'un tablier et d'une charlotte.
- Désinfection du plan de travail et des ustensiles.
- Cuisson et manipulation finale assurées par un adulte.

- Vigilance particulière en cas d'allergies alimentaires (PAI).
- Traçabilité des ingrédients assurée par :
 - la conservation des emballages dans un porte-vues dédié ;
 - la conservation d'une portion témoin pendant une semaine, dans une boîte fermée et identifiée, au réfrigérateur.

Bienfaits nutritionnels

- Proposer des goûters adaptés à l'âge des enfants.
- Utiliser des ingrédients simples, sans additifs.
- Sensibiliser précocement les enfants à une alimentation saine et équilibrée.
- Favoriser la découverte d'aliments variés dans un cadre positif et sécurisant.

Organisation des ateliers

- Un atelier par semaine.
- Atelier encadré par une professionnelle de la crèche et l'agent technique.
- Groupe de 4 à 8 enfants.
- Rotation des groupes chaque semaine afin de permettre à tous les enfants de participer.

Déroulement de l'atelier :

En amont : Choix de la recette et préparation du matériel et des ingrédients.

Avec les enfants

- Lavage des mains et équipement (tablier et charlotte).
- Présentation de la recette et des ingrédients.
- Réalisation de la recette avec les enfants.
- Nettoyage des mains et des surfaces.
- Présentation de la réalisation aux enfants et dégustation lors du goûter.
- En cas de surplus, proposition du gâteau aux parents le soir.

Besoins matériels

- Four - Crepière
- Petits tabliers
- Fouets adaptés aux enfants
- Rouleau à pâtisserie – Mesureurs – Moules - Emporte-pièces
- Économe et petits couteaux adaptés aux enfants
- 2 Porte-vues : pour la traçabilité et les recettes

Évaluation du projet

- Observation de l'implication et de la participation des enfants.
- Retours des familles (échanges, photos, affichage).
- Suivi des commandes de goûters non effectuées et évaluation des économies réalisées.

Textes de référence

Article R.2324-29 du Code de la santé publique (CSP) relatif au contenu du projet d'établissement Articles R.2324-32, R.2324-37, R2324-38, R.2324-48 du CSP

Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants, pour actualiser le projet éducatif inscrit dans le projet d'établissement

Articles L. 214-2 et L.214-7 du CASF

Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences nationales applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Décret n° 2021 – 1446 du 4 novembre 2021 relatif aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant

Arrêté du 8 octobre 2021 - article R2324-27 du CSP, relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant :

Articles R 2324-20 et 22 du CSP concernant l'autorisation ou l'avis délivré par le conseil départemental rappelle les obligations auxquels l'établissement est soumis en fonction de :

- sa catégorie (R2324-17 : crèches collectives,)
- et sa capacité d'accueil (R2324- 46, R2324-47 et R2324-48), notamment en matière
- * de composition des équipes (l'équipe des professionnels auprès des enfants reste définie à l'article R2324-42 (40- 60)).
- * et de quotité de temps de travail définies pour les crèches collectives aux articles :
- * R2324-46-1 (direction), obligation de trois ans d'expérience
- * R2324-46-2 (référént santé et accueil inclusif et professionnel de santé),
- * R2324-46-3 (éducateur de jeunes enfants),
- * R2324- 46-4 (option retenue pour norme d'encadrement),

* Taux d'encadrement :

*L'article R. 2324-43-1 du CSP précise que « pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'établissement présent auprès des enfants effectivement accueillis, ne peut pas être inférieur à deux.

- * un professionnel pour 5 enfants non marcheurs,
- * un pour 8 marcheurs
- * lors des sorties, le taux d'encadrement est de 1 professionnel pour 5 enfants.

Administration des soins ou des traitements médicaux :

- article R. 2111-1 du Code de la Santé Publique (article 2 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021) précise que le professionnel qui peut administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, est, selon le mode d'accueil du jeune enfant, un professionnel d'établissement d'accueil du jeune enfant ayant l'une

des qualifications mentionnées aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-42, sous réserve du respect des conditions à respecter, et dès lors qu'ils maîtrisent la langue française.

L'article R2324- 39-1 du CSP prévoit la remise de deux documents lors de l'admission de l'enfant :

- Un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission ;
- une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales, conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8

Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles

Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant 2022